



Inventaire Historique Régional (IHR) de sites industriels et activités de service de l'Ardèche (07)



Préambule départemental

Mise à disposition de l'inventaire
actualisé pour la période 1810-1977
Août 2018

BRGM
DIRECTION des ACTIONS TERRITORIALES
Direction Régionale d'Auvergne Rhône-Alpes
151 Boulevard Stalingrad, 69626 VILLEURBANNE Cedex – France – Tél. : 33 (0)4.72.82.11.50



1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

Les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été lancés en décembre 1993 par le ministère chargé de l'environnement. Ils constituent un des outils de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols potentiellement pollués, en référence au "**Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées**" (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001) et précédemment dans le cadre de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 sur les installations classées.

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés dans la base de données des sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection des personnes et de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives (voir 5.3.), les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316).

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

2. Déroulement

L'inventaire des sites industriels et activités de service sur les départements du territoire Rhône-Alpes (RHA) a été réalisé en deux phases d'acquisition de données.

La première, entre 1994 et 1998, qui initiait une méthodologie alors non aboutie et avec des critères restrictifs excluant un nombre important de sites potentiels, a dû être complétée par une deuxième campagne entre 2010 et 2018 pour compléter cet inventaire et le mettre en conformité avec les travaux d'inventaire sur les autres départements.

Les modalités précises de réalisation de ces deux inventaires successifs peuvent être retrouvées en consultant les deux rapports BRGM suivants :

- M. Moulin et E. Ducharne-Mabille, 1999 - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes - Méthodologie - résultats - commentaires. Rapport BRGM/RR-40489-FR.

- B. Clozel-Leloup, J. Mamder et C. Durdilly, 2015 – Inventaire des sites industriels et d'activités de service du département de l'Ardèche. Période 1810-1977 - Rapport final. BRGM/RP-63851-FR, 39 p., 11 ill., 6 ann.

Etant donné que l'inventaire finalisé en 2018 refond complètement le précédent inventaire de 1998, le présent préambule explicatif retient préférentiellement le cadrage et les résultats de la campagne d'inventaire la plus récente. Les principaux éléments relatifs au premier inventaire sont néanmoins rappelés quand nécessaires.

3. Membres du comité de pilotage régional

Organismes financeurs :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (pour la 1^{ère} campagne),
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), pour la 1^{ère} campagne,
- BRGM Rhône-Alpes (BRGM/RHA), devenu BRGM Auvergne-Rhône-Alpes, pour les deux campagnes,
- Conseil Régional de Rhône-Alpes, pour la 1^{ère} campagne,
- Ministère en charge de l'Ecologie (pour les deux campagnes).

Animateur : DRIRE de la région Rhône-Alpes pour la première campagne, devenue Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) lors de la 2^{ème} campagne.

Opérateurs :

- BRGM Auvergne-Rhône-Alpes, pour les deux campagnes,
- CNRS (Centre Pierre-Léon d'Histoire Industrielle - CPL - et Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire - CRESAL -), partiellement pour la 1^{ère} campagne.

Autres organismes :

- Association Patronale Anti-Pollution de Rhône-Alpes (APORA) pour la 1^{ère} campagne,
- Archives Départementales, Service des Installations Classées (ICPE) de la Préfecture et Direction Départementale de la Protection des Populations et de la Cohésion Sociale de l'Ardèche, pour la 2^{ème} campagne.

Le rôle de cette instance a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'aménager/alléger la méthodologie nationale en fonction du contexte, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre et à l'opérateur tout au long de la réalisation de l'inventaire.

4. Cadrage retenu pour le département concerné

Les sources d'archives exploitées :

Pour la première campagne d'inventaire, le comité de pilotage a retenu les dossiers des Archives Départementales relatifs aux Installations Classées pour la Protection de

l'Environnement (ICPE) relevant du seul régime de l'autorisation et aux « Etablissement insalubres et incommodes » de 1^{ère} ou 2^{ème} classe, au cours de la réunion de lancement en date du 27/09/1994 :

- période couverte par les recherches : seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'au début des années 1990.
- source d'information exploitée : les Archives Départementales de l'Ardèche.
- seuls les sites dont l'activité était terminée étaient recensés.

Pour la deuxième campagne d'inventaire, le comité de pilotage a retenu les dossiers relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant des régimes de l'autorisation et de la déclaration et à tous les « Etablissement insalubres et incommodes », au cours de la réunion de lancement en date du 23/09/2011 :

- période couverte par les recherches : seconde moitié du XIX^{ème} siècle¹ jusqu'à la fin de l'année 1977.
- sources d'informations exploitées :
 - o les Archives Départementales de l'Ardèche.
 - o la base de données BASOL de la DREAL Rhône-Alpes afin de faire le lien avec les sites BASIAS également identifiés dans BASOL.
- tous les sites relevant du cadrage (voir ci-après) ont été retenus, que l'activité soit terminée ou en cours.
- les dépôts de liquides inflammables (DLI) n'ont été inventoriés qu'en cas de volume de stockage supérieur ou égal à 10 m³ ; il n'y a pas de taille minimale pour les dessertes de carburant, ni pour les autres activités.

Les activités et produits recensés concernent les installations appartenant aux groupes SEI 1 et 2 tels que définis par référence à la circulaire ministérielle du 3 avril 1996 ainsi que toutes les activités souhaitées par l'ANDRA (cf. annexe § 3).

Certains départements avaient des requêtes particulières concernant le recensement d'activités classées en catégorie SEI 3 telles que les carrières et gravières car elles ont pu être utilisées comme décharges et donc poser des problèmes de pollution des sols et des eaux souterraines. Dans le cas où un département demande l'inventaire de ce type d'activités, il est donc conseillé, par souci d'homogénéisation, de répertorier cette activité dans les autres départements de la région concernée. Ce fut le cas lors de la reprise de l'IHR en Rhône-Alpes et ces cas particuliers ont donc été retenus dans le département de l'Ardèche (exemples : les activités d'extraction de pierres ornementales ou d'exploitation de gravières et sablières en raison du risque d'occurrence de décharges sauvages).

5. Méthodologie de l'IHR et ses limites

¹ La plus ancienne loi française relative aux activités industrielles remonte au décret impérial du 15 octobre 1810 (relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre et incommode), suivi de la loi du 19 décembre 1917 (relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes). Ces deux textes sont considérés comme les ancêtres du système actuel des installations classées. Ainsi, les actes administratifs les plus anciens susceptibles d'être exploités dans le cadre de l'inventaire remontent à l'année 1810 même si dans les faits, peu de documents sont disponibles avant la moitié du XIX^{ème} siècle.

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en février 1997 à la demande du Ministère chargé de l'écologie et établi à partir des expériences régionales alors en cours. Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été déclinée localement afin de l'adapter aux particularités du département concerné.

Pour récolter les diverses informations relatives aux sites industriels (cf. chapitre 6 relatif aux données conservées dans BASIAS), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

5.1. Cadrage et préparation : Le cadrage initial réalisé en 1994 a été actualisé lors de la réunion de lancement de la 2^{ème} campagne d'inventaire le 23/09/2011.

5.2. Présélection des cotes d'archives (pré-inventaire) : Réalisée en 1994 et 1995 par le CPL et le CRESAL, cette présélection a été complétée par le BRGM en 2010 et 2011 en collaboration avec les différents services possédant des archives (Archives Départementales, Préfecture, Direction Départementale de la Protection des Populations et de la Cohésion Sociale de l'Ardèche). Un très grand nombre de références d'archives n'ayant pas été identifiées lors du 1^{er} inventaire a été retenu de par cette révision du cadrage.

5.3. Dépouillement des archives : Initialement réalisé par le CPL et CRESAL entre 1995 et 1997, il a été largement repris lors de la 2^{ème} campagne d'inventaire, entre 2011 et 2013.

Cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période couverte...), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux archives départementales, variabilité de la qualité des stockages, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des territoires...).

L'exploitation des dossiers archivistiques porte pour l'essentiel sur les activités et produits mentionnés dans les groupes d'activités 1 et 2, tels que définis par le SEI. De plus, les activités qui intéressent l'ANDRA ont aussi été retenues (cf. annexe § 3) ainsi que les carrières et les activités hospitalières et laboratoires d'analyses.

5.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement par site.

5.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation des sites sur cartes IGN au 1/25 000^e, lors de la première campagne. Lors du deuxième inventaire, cette approche a été menée intégralement à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). La localisation a été réalisée grâce aux plans disponibles dans les dossiers consultés aux archives, à l'étude d'autres plans ou cadastres disponibles et à l'issue des précisions apportées par les mairies qui ont répondu à l'enquête diligentée sous le sceau du préfet (étape 5.6). A défaut de plans de localisation présents (ou de qualité suffisante) dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue), il s'avère alors impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements.

5.5 Bis. Saisie dans BASIAS des données acquises à ce stade : Réalisée en 2014, elle intègre les nouveaux sites et les sites préexistants de la 1^{ère} campagne en conservant alors leur identifiant respectif.

5.6. Consultation des membres du comité de pilotage :

- Consultation des services déconcentrés de l'Etat : pour la 1^{ère} campagne, consultation directe ; pour la 2^{ème} campagne, le nombre de sites identifiés étant plus important, seul un rapprochement entre les sites identifiés dans BASOL (gérés par la DREAL) et les sites existants dans Basias a été réalisé *via* l'ajout de l'identifiant BASOL au sein de la base Basias,
- Consultation des mairies des communes concernées par au moins un site BASIAS et prise en compte de leur connaissance notamment sur l'historique récent (les dernières décennies), pour les deux campagnes (consultation réalisée en 2016-2017 pour la 2^{ème} campagne).

5.7. Visites rapides pour préciser la localisation des sites : Il est parfois impossible de retrouver un site sur le terrain, surtout lorsqu'il est ancien et petit, notamment parce que la rue n'existe plus, ou l'adresse est imprécise (sans numéro), ou les vieux bâtiments ont été démolis et remplacés par un quartier neuf. Cette tâche a été réalisée en 1998 pour un nombre réduit de sites du 1^{er} inventaire, sur lequel le comité de pilotage avait exprimé un intérêt particulier. Cette étape n'a pas été retenue dans le cahier des charge du 2^{ème} inventaire. En revanche, l'outil d'imagerie de rue Google Street View, qui se substitue en partie à la visite de terrain, a été utilisé autant que possible pour préciser des adresses et des localisations lors de l'étape 5.4.

5.8. Numérisation des coordonnées XY des sites qui ont pu être localisés (sur les plans IGN au 1/25 000^e), pour le premier inventaire : seuls les sites localisés sur carte peuvent évidemment faire l'objet de ce géoréférencement, lequel a porté sur tous les sites, qu'ils aient cessé leur activité ou non. Cette étape de numérisation n'a pas été nécessaire lors de l'actualisation, la démarche ayant été menée sous système d'information géographique.

Au terme des deux inventaires (1998 et 2018), le nombre de sites localisés (géoréférencés) est de 1 590 sur un total de 2 224 sites dans le département de l'Ardèche (07), ce qui représente plus de 71 % de sites géoréférencés.

5.9. Recherche des critères environnementaux : Réalisée en 1998 seulement sur les sites localisés lors du 1^{er} inventaire dont les activités avaient cessé ; cette tâche n'a pas été retenue dans le cadre de la 2^{ème} campagne d'inventaire.

5.10. Fin de la saisie dans BASIAS des données acquises au cours des tâches postérieures à l'étape 5.5, dont l'intégration des données issues de l'enquête effectuée auprès des mairies.

5.11. Ultime transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes.

5.12. Bilan, synthèse et rapport BRGM/RP-63851-FR de décembre 2015. **NB : à la date de l'élaboration de ce rapport, l'enquête auprès des Mairies n'avait pu être enclenchée.** Les statistiques qui y sont présentées diffèrent donc légèrement de celles affichées dans ce préambule.

Nom de la région concernée : Région RHA, devenue AURA			
Période étudiée pour l'inventaire : 1810-1977			
Date de fin de réalisation de l'inventaire : juillet 2018			
	Nombre total de communes du département	Nombre de communes ayant au moins un site recensé	Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire
Ardèche	339	237	2 224

Avant l'actualisation, **55 sites** avaient été répertoriés sur le département de l'Ardèche lors de l'inventaire initial. Au terme du complément d'inventaire, le nombre de sites présents dans BASIAS est de **2 224 sites** (soit plus de 40 fois le nombre de sites de l'inventaire précédent), dont **2 169 sites supplémentaires**. Par ailleurs la majorité des sites précédemment inventoriés a été enrichie de données nouvelles.

Etat d'activité des sites

Etat d'activité du site à la date de l'inventaire	Nombre de sites
Activité terminée	607
En activité	131
En activité et partiellement en friche	2
En activité et partiellement réaménagé	2
Partiellement réaménagé et partiellement en friche	1
Ne sait pas	1 481
TOTAL	2 224

6. Présentation sommaire de BASIAS

Les données récoltées au cours de l'IHR sont tributaires des choix retenus lors du cadrage de l'inventaire. Elles concernent généralement, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle ont fait parfois l'objet d'une recherche complémentaire pour identifier notamment l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale (à très petite échelle).

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions et cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'écologie. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre élevé de champs de cette base permet d'enregistrer de nombreuses informations trouvées au cours du dépouillement des sources exploitées (archives, cartes...); si certaines informations ne sont pas trouvées, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de les rechercher en dehors de ces sources, systématiquement

pour chaque site (une recherche ponctuelle peut parfois être menée, pour préciser une localisation, un historique..., la nouvelle source consultée est alors citée)

7 - Utilisation et diffusion des données

Conformément aux souhaits du Ministère chargé de l'écologie, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base nationale BASIAS,
- fourniture à la préfecture des CD-ROM des fiches de sites au format « pdf », classées par commune, recensées dans le département ;
- les mairies concernées par l'inventaire ayant été sollicitées par courrier préfectoral pour contribuer à la l'instruction de cette base de données sont, de fait, informées de cet inventaire. Elles peuvent télécharger et consulter les données des sites les concernant ;
- information du conseil départemental et de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR (<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias>)

Les résultats de l'inventaire sont donc librement consultables :

- à la Préfecture du département de l'Ardèche,
- dans chaque mairie du département de l'Ardèche concernée par au moins un site,
- à la Direction Régionale du BRGM Auvergne-Rhône-Alpes, 151 Boulevard Stalingrad, 69626 Villeurbanne Cedex,
- et sur [Internet](#).

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou de la Direction Régionale du BRGM en Auvergne-Rhône-Alpes. Le droit de rectification s'exerce auprès de la

Direction Régionale du BRGM, sur justificatif de la qualité de la personne concernée et fourniture des documents nécessaires (plans adaptés à une localisation précise, à minima, plan de localisation à 1/25 000^e du site concerné ; rapports de bureaux d'étude ou maitres d'ouvrages attestant de la cessation d'activité ou de la remise en état – ex : neutralisation de cuves dans une station-service...).

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition ne saurait engager que la responsabilité de son auteur.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du format de diffusion des données avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation aux besoins de l'utilisateur.

Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, d'actualiser les données après la date de cession.

8 – Références bibliographiques

M. MOULIN et E. DUCHARNE-MABILLE (1999) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes - Méthodologie - résultats - commentaires. Rapport BRGM/RR-40489-FR.

B. CLOZEL-LELOUP, J. MAMDER et C. DURDILLY (2015) – Inventaire des sites industriels et d'activités de service du département de l'Ardèche (IHR07). Période 1810-1977 - Rapport final. BRGM/RP-63851-FR, 39 p., 11 ill., 6 ann.

Ces rapports sont téléchargeables sur le site du BRGM (production scientifique, rapports publics).

ANNEXE

1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires etc., les champs "date" sont successivement :

01/01/1111,

01/01/1112,

01/01/1113,

Etc.

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si l'année et le mois sont connus, le champ date est : 01/mois précis/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

2. Lexique des abréviations utilisées pour instruire la banque de données BASIAS de l'inventaire du département de l'Ardèche

Liste des abréviations	
AD	Archives Départementales
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP	Alimentation en Eau Potable
AE RM & C	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
AP	Arrêté préfectoral
APR	Archives Préfectorales
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données des Sols et des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque de données du Sous-Sol
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNRS	Chercheurs du CPL (Centre Pierre Léon) ou du CRESAL qui ont contribué à BASIAS
CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie

DA	Site localisé D'après l'Adresse issue du dossier d'archives exploité, en raison d'absence de plan ou de plan non déterminant. L'adresse du dossier, avec nom de rue et numéro dans la rue, est équivalente à une adresse actuelle (à la date de l'inventaire). Néanmoins, il est possible qu'au fil du temps la numérotation de la rue concernée ait évolué. Cette localisation est donc une localisation établie « faute de mieux » et à considérer avec précaution (sauf présence d'autres indications complémentaires instruites après « DA »)
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGCL	Dépôt de gaz combustible liquéfié
DIB	Déchets Industriel Banals
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DLI	Dépôt de Liquide Inflammable
DP	Site localisé D'après Plan du dossier d'archives « calé » sur plan actuel (date de l'inventaire) = Bonne localisation
DPA	Site localisé D'après Plan du dossier d'archives « calé » sur plan actuel (date de l'inventaire), et dont l'Adresse issue du dossier d'archives correspond toujours à l'adresse actuelle (à la date de l'inventaire) = Bonne localisation
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EDF	Electricité de France
EDII	Établissements Dangereux Incommodes et Insalubres
GDF	Gaz de France
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IHR	Inventaire Historique Régional
JO	Journal Officiel
LI	Liquide inflammable
NAF	Nomenclature des Activités Françaises
NAF modifié	Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS
NC	Non Classé (au titre de la loi ICPE)
NL	Site Non Localisable car l'exercice de localisation a bien été effectué sur ce site mais il n'est pas localisable à partir des éléments disponibles (c'est-à-dire ceux issus du dossier)
PSIC	(Proposition de Site d'Intérêt Communautaire) Natura 2000
RD	Récepissé de Déclaration
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SAS	Société par Actions Simplifiée
SEI	Service de « l'Environnement Industriel »
SIG	Système d'Information Géographique
UFIP	Union Française des Industries du Pétroles
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

3. Secteurs d'activité prioritaires pour l'inventaire : Grille d'orientation (texte annexé à la circulaire ministérielle du 03/04/1996) et Code NAF 2008 correspondant, adapté à BASIAS

GROUPE SEI 1 (priorité 1)
<ul style="list-style-type: none">• Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux.• Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille.• Dépôts d'hydrocarbures et station-service.• Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface.• Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois.• Activités de cristallerie et de céramique.• Imprimerie et papeterie.
GROUPE SEI 2 (priorité 2)
<ul style="list-style-type: none">• Centrales thermiques (charbon, fuel).• Sidérurgie secondaire (four à arc électrique,...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance.
GROUPE SEI 3 (priorité 3)
<ul style="list-style-type: none">• Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...)

Code NAF 2008, adapté à BASIAS

(NAF =Nomenclature des Activités Françaises)

NAF 2008 adapté à BASIAS	Libellé : Au 05 juillet 2012 <i>NB : Dans les fiches BASIAS, il faut utiliser le code le plus précis et le plus détaillé possible</i>	Groupe définis par le ministère
A	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	1
A01	Culture et production animale, chasse et services annexes	1
A01.2	Cultures permanentes (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
A01.21Z	Culture de la vigne	3
A01.4	Production animale	3
A01.50Z	Culture et élevage associés	3
A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
A01.70Z	Chasse, piégeage et services annexes	3
A02	Sylviculture et exploitation forestière	3
A03	Pêche et aquaculture	3
A03.1	Pêche	3
A03.2	Aquaculture, <i>pisciculture, conchyliculture</i>	3
B	Industries extractives	1
B05	Extraction de houille et de lignite	1
B05.10Z	Extraction de houille	1
B05.11Z	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille</i>	3
B05.12Z	Agglomération de la houille (<i>utilisation de brai</i>) et/ou lavage de schlams	1
B05.20Z	Extraction de lignite (<i>avec ou sans agglomération</i>)	3
B06	Extraction d'hydrocarbures	1
B06.10Z	Extraction de pétrole brut (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
B07	Extraction de minerais métalliques	1
B07.10Z	Extraction de minerais de fer	3
B07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	1/souhaité par l'ANDRA
B07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1
B08	Autres industries extractives	1
B08.11Z	Extraction (<i>carrières</i>) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (<i>voir aussi C23.7</i>)	3
B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	3/souhaité par l'ANDRA

B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,...</i>) et d'engrais minéraux (<i>phosphate, potasse</i>)	1
B08.92Z	Extraction de tourbe (<i>avec ou sans agglomération</i>)	3
B08.93Z	Production de sel	3
B08.94Z	Extraction d'amiante (<i>Pour la fabrication de produits amiantés, voir le code C23.71Z</i>)	1
B08.99Z	Autres activités extractives non classées ailleurs	?/selon produit
B09	Services de soutien aux industries extractives	1
B09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue...</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C	Industrie manufacturière	1
C10	Industries alimentaires	3
C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, <i>de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)</i>	3
C10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3
C10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes (<i>y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11</i>)	3
C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (<i>Voir C19.20Z</i>)	3
C10.5	Fabrication de produits laitiers (<i>y compris glaces et sorbets</i>)	3
C10.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
C10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	3
C10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires (<i>notamment aliments pour animaux</i>)	3
C11	Fabrication de boissons	3
C11.01	Production de boissons alcooliques distillées <i>et liqueurs</i>	3
C11.02	Production de vin (de raisin), <i>cidre et bière</i>	3
C11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3/souhaité par l'ANDRA
C12	Fabrication de produits à base de tabac	3
C13	Fabrication de textiles	1
C13.1	Préparation de fibres textiles et filature, <i>peignage, pelotonnage</i>	3
C13.2	Tissage	3
C13.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
C13.40Z	Fabrication d'articles textiles	3
C13.9	Fabrication d'autres textiles (<i>synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...</i>)	3
C13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	3
C14	Industrie de l'habillement et des fourrures	3
C14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	3
C14.15Z	Fabrication de vêtements en textile	3
C14.2	Fabrication d'articles en fourrure	3
C15	Industrie du cuir et de la chaussure	1

C15.11Z	Aprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures <i>et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)</i>	1
C15.12Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3
C15.20Z	Fabrication de chaussures	3
C16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	1
C16.10	<i>Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...</i>	1
C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3
C16.10B	Imprégnation du bois <i>ou application de peintures et vernis...</i>	1
C16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation)	3
C16.24Z	Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation)	3
C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3
C17	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie	1
C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (<i>papier peint, toilette, emballage, ...</i>)	3
C18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1
C18.1	Imprimerie et services annexes (<i>y compris reliure, photogravure,...</i>)	1
C18.11Z	Imprimerie de journaux, <i>de livres et revues</i>	1
C18.20Z	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) sans fabrication des supports (<i>bandes, disques : Voir C26.80Z</i>)	3
C19	Cokéfaction, raffinage	1
C19.10Z	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
C19.20Z	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huiles minérales</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20	Industrie chimique	1
C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	1/souhaité par l'ANDRA
C20.11Z	Fabrication de gaz industriels	1
C20.12Z	Fabrication de colorants et de pigments <i>et d'encre</i>	1
C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs	1
C20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
C20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1/souhaité par l'ANDRA
C20.16Z	Fabrication, <i>transformation et/ou dépôt</i> de matières plastiques de base (<i>PVC, polystyrène,...</i>)	1
C20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique (<i>dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...</i>)	1
C20.18Z	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1/souhaité par l'ANDRA

C20.20Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de pesticides et d'autres produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1
C20.30Z	Fabrication <i>et/ou stockage (sans application)</i> de peintures, vernis, encres et mastics <i>ou solvants</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	1
C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
C20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
C20.51Z	Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)</i>	1
C20.52Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	1
C20.53Z	Fabrication <i>ou stockages</i> d'huiles essentielles <i>ou de produits destinés aux cosmétiques</i>	1
C20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs	1
C20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
C20.70Z	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
C20.80Z	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
C21	Industrie pharmaceutique	1
C21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base <i>et laboratoire de recherche</i>	1
C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1
C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1
C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)</i>	1
C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (<i>de tuiles et briques</i>) <i>et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)</i>	3
C23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	3
C23.51Z	Centrale d'enrobage (<i>graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple</i>)	1
C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; <i>de mortier</i>	3
C23.61Z	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	1
C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres (<i>concassage, criblage, polissage</i>)	3
C23.71Z	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (<i>Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...</i>)	1
C23.9	Fabrication <i>et préparation</i> de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs	3/souhaité par l'ANDRA
C24	Métallurgie	1
C24.1	Sidérurgie	1
C24.20Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	1

C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (<i>profilage, laminage, tréfilage, étirage</i>)	1
C24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.41	Production de métaux précieux	1
C24.42Z	Métallurgie de l'aluminium (<i>production et première transformation</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (<i>production et première transformation</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.44Z	Métallurgie du cuivre (<i>production et première transformation</i>)	1
C24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
C24.46Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3/souhaité par l'ANDRA
C24.47Z	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3/souhaité par l'ANDRA
C24.5	Fonderie	1
C24.51Z	Fonderie de fonte	1
C24.52Z	Fonderie d'acier	1
C24.53Z	Fonderie de métaux légers	1/souhaité par l'ANDRA
C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1
C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
C25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
C25.22Z	<i>Chaudronnerie, tonnellerie</i>	2
C25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	1
C25.50A	Forge, <i>marteaux mécaniques, emboutissage</i> , estampage, matriçage <i>découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
C25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; <i>mécanique générale</i>	1
C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C25.62A	Décolletage	1

C25.62B	Mécanique industrielle	2
C25.71Z	Fabrication de coutellerie	2
C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>)	2
C26	Fabrication et réparation de machines de bureau, d'instruments médicaux, de produits informatiques, électroniques, optiques et horlogers	1
C26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (<i>d'émission et de transmission, téléphone, radar,</i>)	2
C26.40Z	Fabrication de produits électroniques grand public, <i>d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)</i>	2
C26.52Z	Horlogerie	2/souhaité par l'ANDRA
C26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, <i>matériel médico-chirurgical et d'orthopédie</i>	2
C26.70Z	Fabrication de matériels optique, photographique et lunetterie (<i>y compris application des vernis et peintures pour les pièces les concernant</i>)	2
C26.80Z	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	1
C27	Fabrication d'équipements électriques	1
C27.11Z	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
C27.12Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
C27.20Z	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> de piles et d'accumulateurs électriques	1
C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2
C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	2
C27.5	Fabrication d'appareils électroménagers (<i>électriques ou non</i>)	2
C27.90Z	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (<i>pour moteurs et véhicules ou non</i>)	2
C28	Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (constructions mécaniques)	2
C28.1	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, lavage, bascules, frigos, ventilateurs...</i>)	2
C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (<i>tracteurs...</i>) et réparation	2
C28.41Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (<i>du bois, portatives</i>)	2
C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils (<i>à préciser</i>)	2
C29	Industrie automobile	2
C29.10Z	Construction de véhicules automobiles	2
C29.20Z	Fabrication de carrosseries et remorques	2
C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	2
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	2

C30.1	Construction navale	2
C30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	2
C30.3	Construction aéronautique et spatiale	2/souhaité par l'ANDRA
C30.9	Fabrication de matériels de transport non classée ailleurs	2
C30.91Z	Fabrication de motocycles <i>et de bicyclettes et véhicules pour invalides</i>	2
C31	Fabrication de meubles	3
C31.0	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
C32	Autres industries manufacturières	3
C32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, <i>monnaies métalliques</i> , et articles similaires	3/souhaité par l'ANDRA
C32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	3
C32.30Z	Fabrication d'articles de sport	3
C32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	3
C32.99Z	Autres activités manufacturières non classées ailleurs (<i>crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...</i>)	3/souhaité par l'ANDRA
C33	Réparation et installation de machines et d'équipements	2
C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	2
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1
D35	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	1
D35.1	Production, transport et distribution d'électricité	1
D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>pour usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	1
D35.28z	<i>Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)</i>	1
D35.29z	<i>Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)</i>	1
D35.30Z	Production et distribution de vapeur (<i>chaleur</i>) et d'air conditionné	3
D35.41Z	<i>Centrale électrique thermique</i>	1/souhaité par l'ANDRA
D35.42Z	<i>Centrale électrique hydraulique</i>	3
D35.43Z	<i>Centrale nucléaire</i>	3/souhaité par l'ANDRA
D35.44Z	<i>Transformateur (PCB, pyralène, ...)</i>	1
D35.45Z	<i>Compression, réfrigération</i>	3
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1
E36	Captage, traitement et distribution d'eau	3
E36.00Z	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle	3
E37	Collecte et traitement des eaux usées	1

E37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
E37.10Z	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	1
E38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération	1
E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (<i>décharge d'O.M. ; déchetterie</i>)	1
E38.31Z	Démantèlement d'épaves, <i>récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)</i>	1
E38.32Z	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z</i>)	3
E38.39Z	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E38.41Z	Décharge de pneus usagés	1
E38.42Z	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (<i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
E38.43Z	Décharge de déchets verts	3
E38.44Z	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1
E38.45Z	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	1
E38.46Z	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	1/souhaité par l'ANDRA
E38.47Z	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (<i>indépendants ou associés aux cimenteries</i>)	1
E38.48Z	Dépôts de gravats (<i>si réputés pollués</i>)	1
F	Construction	3
F42	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F42.2	Construction de réseaux et de lignes (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F43	Travaux de construction spécialisés	3
F43.1	Démolition, <i>terrassement</i> et préparation des sites	3
F43.13Z	Forages et sondages	3
F43.3	Travaux de finition (<i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i>)	3
G	Commerce ; réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	1
G45	Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	1
G45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	3
G45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	2
G45.21A	Garages, ateliers de mécanique et soudure	2

G45.21B	Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	2
G45.3	Commerce d'équipements automobiles	3
G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes	2
G47	Commerce de détail, sauf des automobiles, des motocycles, des vélos	1
G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	1
G47.52	Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1)	3
H	Transports et entreposage	1
H49	Transports terrestres et transport par conduites	1
H49.10Z	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	2
H49.39	Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	2
H49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	3
H49.50Z	Transports par conduites (oléoduc, chimioduc, gazoduc, ...)	1
H50	Transports par eau	2
H50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers et/ou de fret	2
H50.30Z	Transports fluviaux de passagers et/ou de fret (port fluvial)	2
H51	Transports aériens (aérodromes)	1
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3
H52.10	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention	3
H52.2	Services auxiliaires des transports	3
L	Activités immobilières	1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3
M75	Activités vétérinaires	3
Q	Santé humaine et action sociale	3
Q86	Activités pour la santé humaine	3
Q86.1	Activités hospitalières	3
Q86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	3
S	Autres activités collectives ou privées et de services	1
S96	Autres services personnels	1
S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	1
V	Stockage de produits	1

V89	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	1
V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	1
V89.02Z	Stockage de charbon	3
V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1
V89.04Z	Terrils et/ ou crassier de mines	1/souhaité par l'ANDRA
V89.05Z	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
V89.06Z	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)	1
V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	3
V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages)	1